



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2024

Convocation à la réunion faite le 04 décembre 2024

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, DAULIACH Gaëtane, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara, RAMOS CAMACHO Marie, SAMBUIS Xavier

ABSENTS : M ARNAUD Marc (pouvoir donné à BAUDRAY Fabrice)

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

N° Délibération	Thème	Délibération	Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,	Vote
2024-75	Finances locales	Approbation des tarifs des secours sur pistes et transports primaires saison hiver 2024/2025 - annule et remplace la délibération du 27 novembre 2024 (n°2024-56)	<p>APPROBATION des tarifs applicables pour la saison d'hiver 2024/2025 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transports sanitaires primaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ bas de pistes au cabinet médical de la Commune 170 € ▪ bas de pistes au CH de St Jean de Maurienne 249,98 € <p>Pour les transports sanitaires primaires vers un centre hospitalier adapté suite à l'aggravation de l'état de la victime pendant le trajet après régulation centre 15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ vers le CH de Saint Jean de Maurienne : 249,98 € ▪ vers le CH de Chambéry 506,16€ ▪ vers le CH Médipôle Challes les Eaux : 459,68 € ▪ vers le CH universitaire de Grenoble : 557,81 € ▪ vers la clinique Herbert Aix Les Bains : 552,64 € ▪ vers le CH d'Albertville : 459,68 € <p>Ce tarif s'ajoutera aux tarifs secours sur pistes ci-dessous en cas de transports sanitaires primaires.</p>	11 POUR Votants : 11

			<ul style="list-style-type: none"> - Secours sur pistes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{ère} catégorie (accompagnement/front de neige) 88 € ▪ 2^{ème} catégorie (zones rapprochées) : 421 € ▪ 3^{ème} catégorie (zones éloignées, pistes de raquettes et activités conventionnées Snake Gliss et VTT / neige) 690 € ▪ 4^{ème} catégorie (hors-pistes) : 1800 € ▪ 5^{ème} catégorie : frais de secours hors-pistes dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants (chauffeur compris) : <ul style="list-style-type: none"> • Coût/heure pisteur secouriste 87 € • Coût/heure engin de damage 408 € • Coût/heure scooter motoneige 73 € • Coût/heure véhicule 4x4 59 € - Evacuation hélicoptérée non médicalisée : 1170 € (avec dépose DZ officielle – en cas de manque de neige et/ou impossibilité d'une descente gravitaire en traineau ou par télésiège) 	
2024-76	Libertés publiques et pouvoirs de police	Convention avec SAF hélicoptères pour la mise à disposition d'un hélicoptère non médicalisé en cas de manque de neige et/ou impossibilité d'une descente gravitaire en traineau ou par télésiège	<p>APPROBATION de la convention tripartite pour la mise à disposition d'un hélicoptère non médicalisé en cas de manque de neige et/ou impossibilité d'une descente gravitaire en traineau ou par télésiège telle que présentée</p> <p>APPROBATION du tarif de 1170 € TTC/transport</p> <p>Le coût de ce transport suite à secours sur pistes sera recouvré auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits</p> <p>AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.</p>	11 POUR Votants : 11
2024-77	Domaine patrimoine et	Aménagement de la zone du Mollard : renouvellement du choix de l'opérateur immobilier	<p>ACCORD de renouveler avec le groupement Legendre Immobilier/ Demathieu et Bard / CGH un droit d'exclusivité jusqu'à la fin de l'année 2026, sauf initiative contraire du groupement, en vue de l'acquisition des propriétés communales nécessaires à la réalisation de ce projet d'aménagement, la commune s'interdisant durant cette période de se rapprocher comme de nouer toute relation avec un autre opérateur immobilier ;</p> <p>ENGAGEMENT de permettre au groupement, dès que cela sera possible, de déposer une ou plusieurs demandes d'autorisations d'urbanismes sur les tenements communaux qui composeront l'opération d'ensemble que le</p>	11 POUR Votants : 11

			<p>groupement envisage de réaliser dans le périmètre dédié ;</p> <p>ENGAGEMENT de régulariser sur ces mêmes terrains une ou plusieurs promesses de ventes à l'issue de la période d'exclusivité et dans les huit mois suivant l'expiration de cette période, sous réserve d'un accord du conseil municipal sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;</p> <p>MANDAT donné à Monsieur le Maire pour poursuivre les discussions avec le groupement jusqu'à la fin de la période d'exclusivité en vue de la signature de promesses de ventes.</p>	
2024-78	Domaine patrimoine et	Convention avec la poste pour l'agence postale communale	<p>APPROBATION du projet de convention de partenariat entre la Poste et la Commune.</p> <p>AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour convenir avec la Poste des produits et services complémentaires à inclure ou non dans la convention</p> <p>AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention avec la Poste et tous documents s'y afférents.</p>	11 POUR Votants : 11

A Saint Sorlin d'Arves, le 11/12/2024
Le Maire, Fabrice BAUDRAY

Publié et affiché le 12/12/2024

